E. Le travail de la Commission avec des organismes extérieurs

a. Le travail conjoint avec l'ONF

Lorsqu'ils arrivent en France en 1962, environ 1 500 Harkis sont affectés à l'administration des Eaux et Forêts, sur des postes situés dans des zones majoritairement méditerranéennes (*cf.* carte). Regroupés dans des unités et logés avec leurs familles dans près de 70 hameaux dits de forestage au plus près des chantiers, ils vivent souvent en pleine forêt, dans des conditions précaires et dans un habitat au délabrement rapide. Dès 1966, la gestion des hameaux de forestage est confiée à l'Office national des Forêts (ONF) dans le cadre d'une convention établie avec le ministère de l'Agriculture. Ces anciens Harkis, nommés alors ouvriers forestiers rapatriés d'Afrique du Nord (OFRAN), ont travaillé sur les chantiers forestiers encadrés par l'ONF et vécu dans les hameaux avec leurs familles pendant parfois plus de 20 ans (cf. annexe 4).

Début septembre 2023, la Commission est entrée en contact avec les services de l'ONF, dans l'optique de développer le travail de mémoire lié aux hameaux de forestage.

Le 13 octobre, le secrétariat général de la CNIH a été reçu dans les locaux de l'ONF à Maisons-Alfort pour une première réunion de travail. Ensemble, la Commission et les services de l'ONF ont décidé de centraliser le travail de reconnaissance et de réparation en lien avec les hameaux de forestage et d'identifier les actions mémorielles nécessaires. Ces dernières ont été formalisées par le biais d'une charte (annexe 5), signée le 20 mars 2024, dans les locaux de la CNIH, par la secrétaire d'État auprès du ministre des Armées chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, Patricia Mirallès, la directrice générale de l'ONaCVG, Marie-Christine Verdier-Jouclas, la directrice générale de l'ONF, représentée par Olivier Rousset, directeur adjoint de l'ONF, et le président de la CNIH, Jean-Marie Bockel.

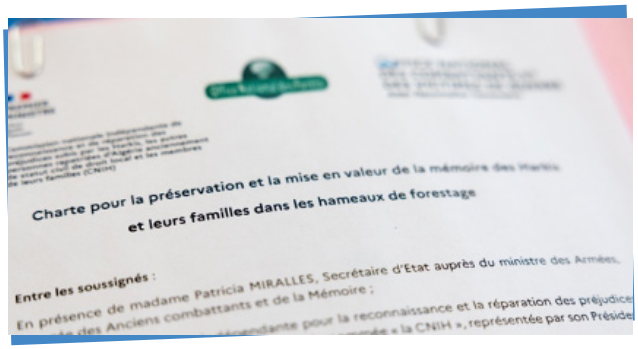

Signature de la charte pour la préservation et la mise en valeur de la mémoire des Harkis et leurs familles dans les hameaux de forestage, Hôtel de Cassini, 20 mars 2024

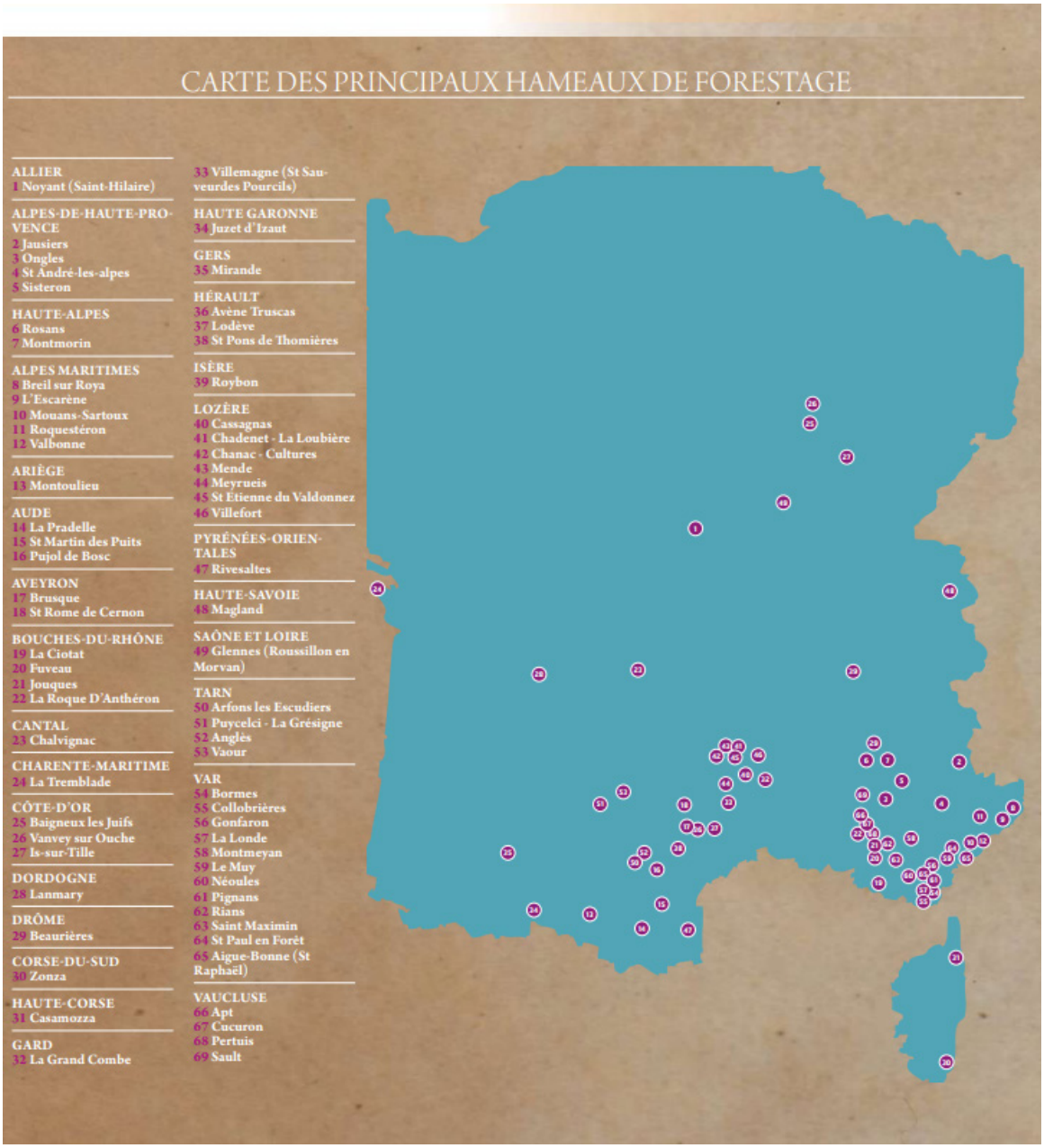

Carte issue du Livret d'exposition « Parcours des Harkis et leurs familles », de l'ONaCVG

Le premier enjeu dégagé est la valorisation et le développement de l'ensemble des initiatives mémorielles en place.

Un travail mémoriel majeur déjà réalisé concerne **l'opération de pose de plaques commémoratives dans les hameaux de forestage,** préconisée par l'État dans le cadre du plan national « Harkis », annoncé en septembre 2014. Une déclaration d'intention avait alors été signée par le ministère de l'Agriculture et par le secrétaire d'État chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, qui mandatait l'ONaCVG comme maître d'œuvre de cette initiative. Cette dernière a été financée conjointement par le ministère de la Défense et, *via* une convention ONF-ONaCVG, par le ministère de l'Agriculture.

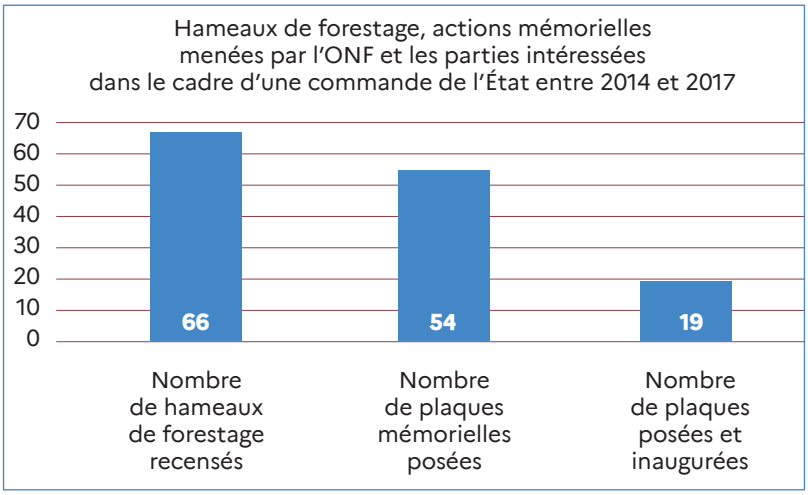

Ainsi, à la date du 13 octobre 2023, l'ONF a recensé 66 hameaux de forestage où la pose d'une plaque était possible, 54 plaques mémorielles posées, dont 19 inaugurées, et deux poses de panneaux explicatifs (*cf.* note de synthèse de l'ONF en annexe 4).

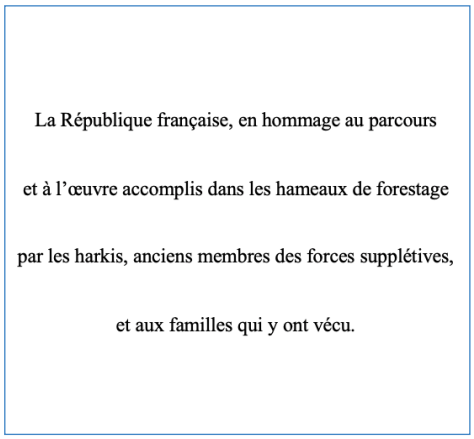
La République française, en hommage au parcours

et à l'œuvre accomplis dans les hameaux de forestage

par les harkis, anciens membres des forces supplétives,

et aux familles qui y ont vécu.

Il a été reconnu que ce travail nécessaire et d'envergure nationale méritait d'être davantage mis en lumière : d'une part, par la création d'une signalétique commune qui viendrait compléter le texte identique inscrit sur chacune des plaques (*cf.* cadre *supra*) et, d'autre part, par l'encouragement à poursuivre l'inauguration de stèles, déléguée dans la première convention aux seuls acteurs locaux, notamment à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux Harkis le 25 septembre. La mise en valeur de ces stèles pourrait également faire l'objet de collaborations avec des offices de tourisme locaux, afin de mieux signaler et rendre accessibles ces lieux de mémoire, notamment sur les chemins de randonnée.

Outre le travail lié à la poursuite d'installation des stèles, la valorisation et la mise en réseau des actions mémorielles de reconnaissance passent par **le partage et la publication d'informations.**

L'ONF et la CNIH seront réciproquement référencés comme partenaires sur leurs sites respectifs afin de créer un tissu numérique relatif à l'Histoire des Harkis, fluide et intelligible, notamment grâce à la création d'une page mémorielle dédiée sur le site de l'ONF, permettant de centraliser les informations et les ressources relatives aux hameaux de forestage. En particulier, il a été décidé de publier sur les sites des deux institutions une fiche explicative par hameau de forestage, dans l'optique de fournir les renseignements les plus complets et exacts possible, capables de refléter les expériences dans toute leur diversité. La CNIH s'est par ailleurs engagée à publier sur son site le bilan préparé par l'ONF à l'occasion de la première réunion de travail.

Un dernier axe de travail, enfin, concerne la **formalisation des archives liées aux hameaux de forestage**, enjeu essentiel du processus mémoriel.

Ces dernières étaient originellement dispersées dans plusieurs services archivistiques : de l'ONF, des services de l'État ou encore des archives départementales. Dans ce cadre, une réunion entre les services de l'ONF et France Archives a été planifiée afin d'entamer un travail de recensement, de centralisation et de versement des archives disponibles. Cette démarche répond à deux objectifs : sécuriser les archives restantes et faciliter l'accès aux archives dans la perspective de futures recherches universitaires.

L'ensemble de ces actions va dans le sens du développement d'un travail de reconnaissance et de transmission, afin de rendre l'histoire des Harkis accessible à tous, et de faire vivre la mémoire particulière des hameaux de forestage.

Après un travail long et fastidieux de recueil et de récolement de ces archives, un inventaire précis et détaillé a été réalisé pour faciliter le travail ultérieur des chercheurs.

Pour cela, il a été procédé à une description textuelle du versement :

- La remise dans le contexte historique.
- L'analyse des faits.
- Les causes.
- Leurs conséquences.
- ...

À l'issue, des renvois sont opérés vers les pièces du versement physique (cf. Fiche de versement des archives et son tableau de synthèse des documents versés aux Archives Nationales disponible page 436 de ce rapport).

b. Le travail conjoint avec le ministère de la Culture

Afin de répondre à la demande plusieurs fois identifiée d'amélioration de la visibilité et de la promotion de l'histoire des Harkis dans les différents secteurs culturels, la Commission a établi des contacts avec le cabinet de la ministre de la Culture.

Quelques pistes ont été envisagées :

- Invitation à inclure le destin tragique et singulier des Harkis dans les productions sur la guerre d'Algérie ;
- Création d'un référentiel d'experts et de ressources afin de faciliter l'évocation de l'histoire des Harkis ;
- Démarche de patrimonialisation des sites où les Harkis ont été hébergés ;
- Production d'un recueil de témoignages en lien avec un éditeur et un chercheur sur la base d'une subvention du Centre national du Livre :
- Création d'une charte visant à mettre en valeur l'histoire et la mémoire des Harkis dans le monde de la culture ;
- Association du ministère de la Culture au prix Général François Meyer.

c. La relation avec le service des Archives de Matignon

La CNIH s'est entretenue à l'automne 2023 avec la mission des Archives de Matignon afin de convenir du versement de l'ensemble de ses archives aux Services du Premier ministre. Le versement aura lieu à la fin de la période d'activité de la Commission. Cette opération, importante, assure la protection dans le temps du travail réalisé par la CNIH pour la réparation et la reconnaissance des Harkis et le rend disponible pour d'éventuelles consultations ou recherches.

d. Le partenariat avec France Travail

L'attention de la CNIH est régulièrement appelée sur les difficultés d'insertion professionnelle de certains enfants ou petits-enfants de Harkis, qui peuvent être inscrites dans le temps long du préjudice lié à leurs conditions d'accueil.

La promotion professionnelle des Harkis et de leurs descendants a fait l'objet d'une loi en 2008, permettant de faciliter l'insertion professionnelle des enfants de Harkis dans les secteurs public et privé. L'action des pouvoirs publics en la matière recouvre deux mesures spécifiques : les emplois réservés et l'obligation d'emploi d'une part, et l'accompagnement renforcé au profit des Harkis et des enfants de Harkis d'autre part.

Un certain nombre de situations personnelles ont pu être prises en charge dans ce cadre, mais le dispositif n'a pas toujours eu le succès attendu. Pour répondre aux situations les plus difficiles et aux sollicitations qu'elle continue de recevoir, la CNIH a noué un partenariat avec les services de France Travail. Ce partenariat, qui se veut pragmatique, se fonde sur la prise en compte de la singularité de la situation des Harkis dans le traitement de leurs demandes, notamment par les échelons territoriaux de France Travail. Ainsi, les personnes ayant signalé leur cas et transmis les documents liés à leur recherche d'emploi à la CNIH ont la possibilité de bénéficier d'un traitement par un conseiller spécialement dédié, informé de leur situation.

Annexe 4 : Note de synthèse de l'ONF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts

Direction générale
Direction forêts et risques naturels
Septembre 2023

Harkis,
Volet mémoire : stèles mémorielles dans les anciens hameaux de forestage

Eléments de contexte et synthèse des actions mises en œuvre par l'ONF entre 2014 et 2017

Contexte

Près de 70 hameaux de forestage ont constitué l'univers de plusieurs milliers de harkis et de leurs proches pendant parfois plus de 20 ans.

Après les Accords d'Evian en 1962, environ 1500 personnes en provenance d'Algérie qui avaient servi l'Armée française (civils sous encadrement militaire) ont été affectées à l'Administration des Eaux et Forêts. Ces hommes étaient en poste dans différentes forêts, majoritairement en zone méditerranéenne. Ces personnes ont été regroupées dans des unités et logées avec leurs familles dans des hameaux dits de forestage situés au plus près des chantiers et souvent en pleine forêt. A partir de 1966, leur gestion est confiée à l'Office national des forêts (ONF) dans le cadre d'une convention établie avec le ministère de l'agriculture. Ces personnels sont dénommés ouvriers forestiers rapatriés d'Afrique du Nord (OFRAN) et travaillent sur les chantiers forestiers encadrés par l'ONF.

Les conditions d'emploi de ces anciens harkis sont régies par l'arrêté interministériel du 8 décembre 1975 et les textes pris pour son application, ainsi que par la circulaire SF 3039 du 20/09/1976 des ministères de l'agriculture et de l'intérieur.

Les missions confiées aux ouvriers forestiers anciens harkis, les interventions demandées à l'ONF par l'État en tant qu'organisme support de cette mission d'intérêt général visant la défense des forêts contre les incendies en région méditerranéenne mais aussi des travaux de reboisement et d'aménagement des forêts domaniales, ainsi que les modalités de remboursement par l'État des charges imposées à l'ONF, ont été définies par des conventions pluriannuelles successives conclues entre le ministère chargé des forêts et l'ONF, en 1966, 1969, 1977, 1989, 1994, 1999, 2004, 2007 et enfin 2012.

Installation de plaques mémorielles dans les anciens hameaux de forestage, partie intégrante de la mémoire harkie

Le 25 septembre 2014, M. Manuel Valls, Premier Ministre, annonçait le lancement d'un plan national en faveur des harkis comportant un volet réparation et un volet mémoire. Au titre de ce second volet, le gouvernement a pris l'engagement de poser une plaque commémorative dans le maximum de hameaux de forestage pour rendre hommage aux travaux des harkis en forêt.
Cette opération dont le maître d'ouvrage était l'État (conjointement ministères en charge de la défense nationale et de l'agriculture) a été menée par l'Onacvg (maître d'œuvre) ; l'ONF a assuré l'assistance à maîtrise d'œuvre, d'une part en recensant les hameaux de forestage où la pose d'une plaque était

possible et d'autre part, en gérant la fabrication et la pose des plaques sur les sites retenus dans la perspective ensuite d'inaugurations par les autorités nationales ou locales. Une convention entre le ministère de l'agriculture et l'ONF déterminant les modalités selon lesquelles l'administration subventionnait la pose de stèles, a été signée. Elle prévoyait l'ensemble des opérations entre février/mars 2014 et le 31 décembre 2017.

Hameaux de forestage, recensement et installations de plaques mémorielles

Liste des hameaux de forestage

La liste des hameaux ayant accueilli des familles de harkis a été dressée d'après une première liste établie par l'ONF *via* des recherches dans ses archives et dans celles de l'administration des Eaux & Forêts, en étroite relation avec les services de l'Onacvg. Les travaux (**annexe 1**) de M. Abderahmen Moumen, docteur en histoire, spécialiste de la guerre d'Algérie, chargé de mission « mémoire de la guerre d'Algérie » à l'Onacvg, ont utilement complété ces recherches.

Chacun des hameaux a fait l'objet d'une fiche descriptive établie par le technicien forestier territorial de l'ONF.

Pose de stèles et/ ou de plaques mémorielles

La pose de plaques mémorielles et leur inauguration ont été décidé de manière consensuelle par l'Etat en lien avec les élus locaux, les propriétaires des terrains, certains étant privés, et les associations d'anciens harkis. Dans de rares cas, ce consensus n'a pu être trouvé.

Une fois le consensus local acquis, les services de l'Onacvg et de l'ONF ont travaillé concrètement à la pose et à l'inauguration. A chaque inauguration, un représentant de l'ONF était présent, souvent en tenue n° 1, afin de rendre hommage au travail accompli par les harkis au profit de la forêt française. Dans certains cas, en fonction de la demande locale, l'ONF a participé à des développements particuliers tels que la pose d'un panneau explicatif. Un exemple est donné en **annexe 2**.
Une communication a été réalisée lors du colloque *Histoire et traditions forestières* (Histrafor) d'octobre 2016 à Aix-les-Bains par MM. Abderahmen Moumen (Onacvg) et Marc Benredjem, technicien forestier et fils de harkis, intitulée *Histoire et mémoire des harkis à travers les chantiers de l'ONF* (cf. **annexe 4**).

Une plaque mémorielle a été posée dans 82% des hameaux recensés.

35% ont fait l'objet d'une inauguration.

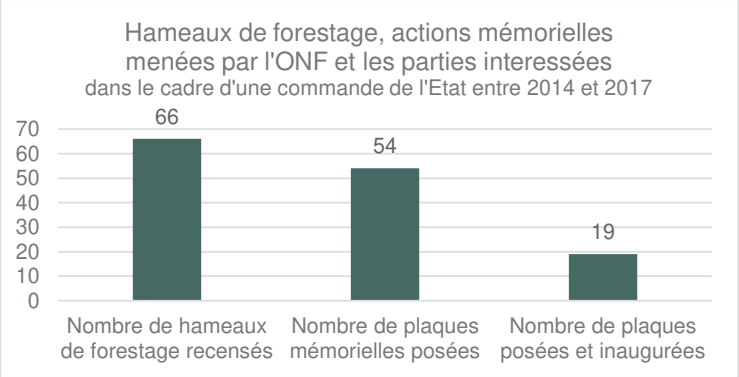

L'annexe 3 présente le bilan des plaques mémorielles posées et inaugurées.

Ci-dessous, le modèle de plaque retenu ainsi que des photographies illustrant trois inaugurations.

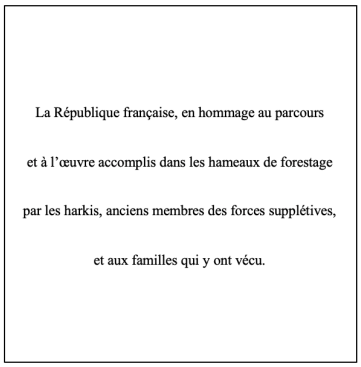

Inauguration au hameau de Magland (Haute-Savoie) le 13 juin 2016
Discours d'hommage de Jean-François Laffitte, directeur de l'agence ONF

Inauguration à Vanvey-sur-Ource
(Côte-d'Or) le 25 septembre 2016

Inauguration au hameau de Lanmary (Dordogne)
le 25 septembre 2016

En 2023, des commémorations sont organisées auxquelles l'ONF contribue activement

Citons l'exemple du 60è anniversaire de l'arrivée des harkis en Côte-d'Or célébré le 23 septembre 2023.

La Côte-d'Or a accueilli début 1963 trois hameaux de forestage. Pour le 60è anniversaire de cette arrivée, les associations d'anciens harkis et la direction de l'Onacvg ont organisé le 23 septembre, une manifestation en mémoire de cette installation dans le département.

Les cérémonies se sont déroulées tout au long de la journée. Le préfet de région et de la Côte-d'Or, Franck Robine, a présidé celle d'Is-sur-Tille ; le sous-préfet de Montbard celles de Baigneux et de Vanvey. A Vanvey, Régis Michon, directeur de l'agence ONF de Bourgogne Est, a pu retracer l'histoire de ces chantiers forestiers et rappeler la mémoire de Paul Legroux, Inspecteur des Eaux et Forêt, qui avait fait la guerre d'Algérie dans le Constantinois et s'était porté volontaire en juin 1962 pour accueillir ces chantiers de harkis.

Les descendants de ces travailleurs ont rappelé la douloureuse histoire des harkis, leur combat dans l'armée française entre 1954 et 1962, leur fuite d'Algérie après la fin de la guerre pour échapper aux représailles sanglantes et leur accueil en France dans des conditions particulièrement précaires et difficiles.

***

4

Annexe 1
Les camps de harkis d'après Abderahmen Moumen

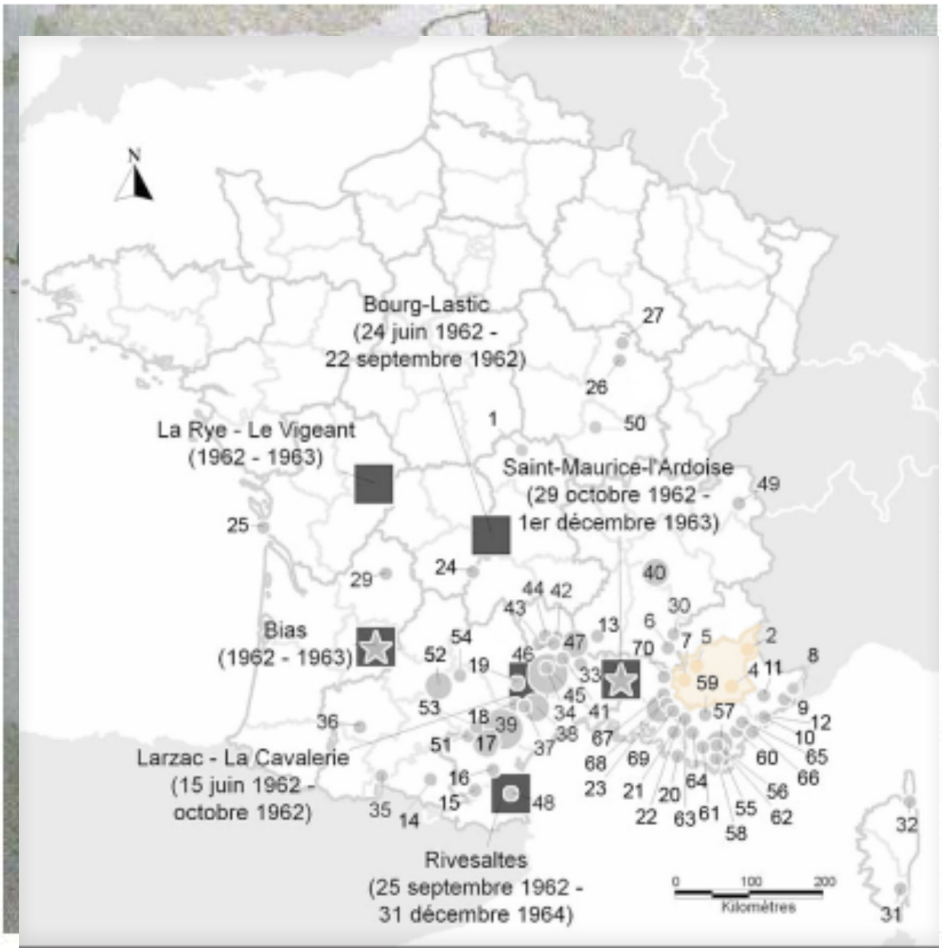

Carte 1 : Carte des camps de Harkis en France réalisé par Abderahmen Moumen.

Allier
1 Noyant (Saint-Hilaire)

Alpes-de-Haute-Provence
2 Jausiers
3 Oraples
4 Saint-André-les-Alpes
5 Sisteron

Haute-Alpes
6 Rosans
7 Montmorin

Alpes-Maritimes
8 Breil-sur-Roya
9 L'Escarène
10 Mouans-Sartoux
11 Roquestéron
12 Valbonne

Ardèche
13 Largentière

Ariège
14 Montoulieu

Aude
15 Laprade-le-Puilaurens
16 Saint-Martin-des-Puits
17 Pujol-de-Bosc

Aveyron
18 Brusque
19 Saint-Rome-de-Cernon

Bouches-du-Rhône
20 La Ciotat
21 Fuveau
22 Jouques
23 La Roque-d'Anthéron

Cantal
24 Chalvignac

Charente-Maritime
25 La Tremblade

Côte-d'Or
26 Baigneux-les-Juifs
27 Vanvey-sur-Ouche
28 Is-sur-Tille

Dordogne
29 Lanmary

Drôme
30 Beaurières

Corse-du-Sud
31 Zonza

Haute-Corse
32 Casamozza

Gard
33 La Grand-Combe
34 Villamagne

Haute-Garonne
35 Juzet-d'Izaut

Gers
36 Mirande

Hérault
37 Aspiran-Truscas
38 Lodève
39 Saint-Pons-de-Thomières

Isère
40 Roybon

Lozère
41 Cassagnas
42 Chadenet-la-Loubière
43 Chanac-Cultures
44 Mende
45 Meyrueis
46 Saint-Etienne-du-Valdonnez
47 Villefort

Pyrénées-Orientales
48 Rivesaltes

Haute-Savoie
49 Magland

Saône-et-Loire
50 Glennes

Tarn
51 Arfons-les-Escudiers
52 Puycalci
53 Anglès
54 Vabre

Var
55 Bormes
56 Collobrières
57 Gonfaron
58 La Londe
59 Montmeyan
60 Le Muy
61 Neoules
62 Pignans
63 Rians
64 Saint-Maximin
65 Saint-Paul-en-Forêt
66 Aigue-Bonne

Vaucluse
67 Apt
68 Cucuron
69 Pertuis
70 Sault

5

Annexe 2
Exemple de panneaux d'information installés en complément d'une plaque mémorielle

Les Harkis de Mirande en forêt de Berdoues

(1962 - 1971)

Durant la guerre d'Algérie, l'armée française fait appel aux Harkis, auxiliaires combattant dans ses rangs.

A l'indépendance de l'Algérie en 1962, pour échapper aux massacres ou à l'emprisonnement, plusieurs milliers de familles de Harkis se réfugient en France grâce à la complicité de militaires, ou par leurs propres moyens.

Débute un exil ponctué de passages dans les camps de transit de Bourg-Lastic, de Rivesaltes, de Saint-Maurice l'Ardoise et du Larzac, qui les conduira, pour certains, jusqu'à Mirande.

Située à proximité des forêts domaniales de Berdoues et d'Artiguedieu, Mirande est le seul hameau de forestage du Gers.

les chantiers de forestage

Répondant à une **sollicitation de l'État**, le ministère de l'agriculture offre d'implanter, au sein de régions boisées et sous l'autorité des Eaux-et-Forêts, des **chantiers de forestage afin d'y faire travailler les Harkis.** Les hommes valides étaient employés à l'**amélioration de la forêt publique** qui souffrait d'un manque de moyens humains et financiers.

Répartis sur le territoire national, ces hommes, jadis combattants devenus par les hasards de la destinée ouvriers forestiers, étaient généralement constitués en **groupes de 25** et affectés à des **chantiers spécialement ouverts dans les forêts domaniales. Encadrés par un agent technique des Eaux-et-Forêts** (Office National des Forêts à partir de 1966), ils étaient affectés sur les **chantiers de protection de la forêt.**

On veilla à n'organiser de tels chantiers que dans les **régions où la main-d'œuvre forestière locale était absente** ou ne risquait pas d'être concurrencée.

Dans les forêts domaniales de Berdoues (336 hectares) **et d'Artiguedieu** (76 hectares), les Harkis procédèrent ainsi à des travaux de plantation, de débroussaillement, de regarnis de plantations, d'incinération, de dépressage des pins, d'extraction de souches pour ouverture de chemin, d'échenillage, de construction de volières à faisans, **toutes activités qui ont contribué grandement à l'amélioration du patrimoine forestier.**

Les Harkis du hameau de forestage de Mirande ont ainsi planté entre 1962 et 1971 diverses essences résineuses, comme le pin Douglas, que l'on retrouve par exemple dans la parcelle n°55 de la forêt domaniale de Berdoues.

Les familles de Harkis ont connu le traumatisme de l'exil. Toutes ne sont pas sorties indemnes de cette tragédie. Mais beaucoup d'entre elles ont œuvré pour que leurs descendants se sentent citoyens à part entière. Dans le cadre d'un plan d'action national, cette réalisation contribue à inscrire l'histoire des Harkis et de leurs familles dans la mémoire collective.

Le Hameau des Harkis de Mirande

(1962 - 1971)

Durant la guerre d'Algérie, l'armée française fait appel aux Harkis, auxiliaires combattant dans ses rangs.

A l'indépendance de l'Algérie en 1962, pour échapper aux massacres ou à l'emprisonnement, plusieurs milliers de familles de Harkis se réfugient en France grâce à la complicité de militaires, ou par leurs propres moyens.

Débute un exil ponctué de passages dans les camps de transit de Bourg-Lastic, de Rivesaltes, de Saint-Maurice l'Ardoise et du Larzac, qui les conduira, pour certains, jusqu'à Mirande.

Située à proximité des forêts domaniales de Berdoues et d'Artiguedieu, Mirande est le seul hameau de forestage du Gers.

la construction du hameau

Le **10 octobre 1962**, 25 familles de Harkis, soit **111 personnes**, originaires de la région de Médéa, **s'installent à Mirande.** Hébergés dans des tentes de l'armée puis, dans des bâtiments communaux, **les Harkis passent plusieurs mois à construire leurs propres maisons** sur un terrain, situé sur le bord ouest des voies ferrées.

Ces 21 maisons sommaires sont en briquettes et enduites de ciment et la toiture est en tôle de fibre ciment. Les maisons sont juxtaposées et jumelées ; chacune comprend trois pièces et une courette.

la vie quotidienne

Le hameau est placé sous l'autorité d'un chef maîtrisant la langue arabe, qui assure la liaison avec les représentants des autorités locales. Celui-ci est secondé par une assistante sociale et une conseillère familiale.

Les enfants sont scolarisés la première année **dans une classe spécifique** avant d'être répartis dans les écoles de la commune.

Les femmes restent confinées au camp tandis que les hommes travaillent en forêt de Berdoues et d'Artiguedieu.

Lors du premier hiver, un élan de solidarité de la part de **la population mirandaise a permis de doter ces familles en couvertures et vivres.**

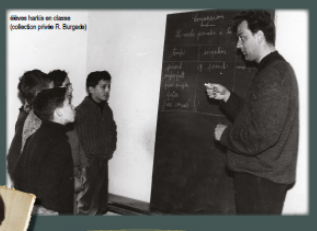

la fin du hameau

Le chantier de forestage est conçu comme une **étape d'insertion des Harkis.**

Ceux qui trouvent un emploi quittent le hameau, remplacés par d'autres venant du camp de Rivesaltes. **Le hameau comptera jusqu'à 144 personnes.**

Après la fermeture du chantier, **les Harkis sont contraints de partir pour la Corse.** Les maisons sont rasées. **Seules cinq familles s'installeront définitivement à Mirande, après avoir quitté le hameau en 1975.**

Les familles de Harkis ont connu le traumatisme de l'exil. Toutes ne sont pas sorties indemnes de cette tragédie. Mais beaucoup d'entre elles ont œuvré pour que leurs descendants se sentent citoyens à part entière. Dans le cadre d'un plan d'action national, cette réalisation contribue à inscrire l'histoire des Harkis et de leurs familles dans la mémoire collective.

Annexe 3
Bilan des plaques mémorielles posées/inaugurées

Nom du hameau	Plaque posée	Plaque inaugurée	Observations
Allier			
Saint-Hilaire	Oui (8/8/16)	Non	
Alpes de Haute-Provence			
Jausiers	Oui (30/6/16)	Non	
Ongles	Oui (15/9/16)	Oui (5/07/16)	
Sisteron	Oui (28/9/16)	Non	
Saint-André	Oui (15/9/16)	Oui (16/11/16)	
Alpes-Maritimes			
Breil-sur-Roya	Non	Non	
L'Escarène	Oui (18/5/16)	Non	
Mouans-Sartoux	Oui (18/5/16)	Non	
Roquesteron	Non	Non	
Valbonne	Non	Non	
Ardèche			
Largentière	*REFUSE*		*Site de transit ou hameau ?*
Ariège			
Montoulieu Ginabat	Oui (28/7/16)	Oui (25/9/16)	Pose d'un panneau explicatif
Aude			
La Pradelle	Oui (3/5/16)	Oui (11/6/16)	
Saint-Martin-des-Puits	Oui (29/11/16)	Non	
Villeneuve-Minervois	Oui (3/5/16)	Non	
Aveyron			
Brusque	Non		Terrain privé
Saint-Rome-d 'Aveyron	Non		Terrain privé
Bouches-du-Rhône			
Fuveau	Oui (5/9/16)	Non	
Jouques	Oui (5/9/16)	Non	
La Ciotat	Oui (6/9/16)	Non	
La Roque d'Anthéron	Oui (5/9/16)	Non	
Cantal			
Chalvignac	Oui (28/7/16)	Oui (25/9/16)	
Charente-Maritime			
La Tremblade	Oui (27/7/16)	Non	
Côte-d'Or			
Baigneux-les-Juifs	Oui (9/6/16)	Oui (25/9/16)	
Vanvey	Oui (24/6/16)	Oui (25/9/16)	
Is-sur-Tille	Oui (9/9/16)	Oui 24/9/16)	
Dordogne			
Lanmary	Oui (29/7/16)	Oui (25/9/16)	
Drôme			
Beaurières	Oui (19/4/16)	Oui (13/9/16)	
Gard			
La grand Combe	Oui (5/7/16)	Oui (25/9/16)	L'ONF a réalisé un escalier en bois d'accès à la plaque
Saint-Sauveur-Camprieu	Oui (4/5/16)	Oui (7/7/16)	
Gers			
Mirande	Oui (6/7/16)	Oui (25/9/16)	Pose d'un panneau explicatif

7

Nom du hameau	Plaque posée	Plaque inaugurée	Observations
Haute-Corse			
Lucciana	Oui (12/5/16)	Non	
Haute-Garonne			
Juzet d'Izaut	Oui (7/7/16)	Oui (25/7/16)	
Haute-Savoie			
Magland	Oui (21/4/16)	Oui (13/6/16)	
Hautes-Alpes			
Montmorin	Oui (11/8/16)	Non	
Rosans	Oui (11/8/16)	Oui (26/9/16)	
Hérault			
Avène	Oui (21/9/16)	Non	
Lodève	Oui (7/10/16)	Non	
Saint-Pons-de-Thomières	Oui	Non	Une stèle existait déjà
Isère			
Roybon	Non	Non	Privé
Lozère			
Cassagnas	Oui (27/4/16)	Non	Privé
Cultures	Non	Non	
La Loubière	Oui (28/4/16)	Non	
Mende	Non	Non	
Meyrueis	Oui (28/4/16)	Non	
Saint -Etienne-du-Valdonnez	Oui (28/4/16)	Non	
Villefort	Non	Non	
Pyrénées orientales			
Rivesaltes	Oui (6/7/16)	Non	
Saône et Loire			
Glennes	Oui (16/8/16)	Non	
Tarn			
Arfons	Oui (22/9/16)	Non	
Puycelci	Oui (22/9/16)	Non	
Var			
Bormes-les-Mimosas	Oui (9/8/16)	Non	
Collobrières	Oui (19/7/16)	Non	
Gonfaron	Oui (30/11/16)	Non	
La-Londes-les-Maures	Oui (11/7/16)	Non	
Le Muy	Oui (19/7/16)	Oui (24/9/16)	
Montmeyan	Oui (12/7/16)	Oui (5/11/16)	
Néoules	Non	Non	REFUS
Pignans	Oui (9/8/16)	Non	
Rians	Oui (10/8/16)	Non	
Saint-Maximin	Oui (11/7/16)	Non	
Saint-Paul-en-forêt	Oui (19/7/16)	Non	
Saint-Raphaël	Non	Non	REFUS
Vaucluse			
Apt	Oui (7/6/16)	Non	
Cucuron	Oui (7/6/16)	Non	
Pertuis	Non	Non	REFUS
Sault	Oui (7/6/16)	Oui (25/9/16)	

Annexe 4

Histoire et mémoire des harkis à travers les chantiers forestiers de l'Office national des forêts

Colloque HisTraFor 2016

RÉSUMÉ

La présente communication se fait à deux voix, sur l'histoire et la mémoire des Harkis à travers les chantiers forestiers de l'Office national des forêts. Abderahmen Moumen, historien, chargé de mission « mémoire de la guerre d'Algérie » à l'ONACVG traite de la genèse de la création des hameaux de forestage en France durant l'été 1962. A la suite de l'indépendance de l'Algérie, des milliers de familles d'anciens Harkis se réfugient en France et sont accueillies dans des camps de transit dont Rivesaltes et Saint-Maurice l'Ardoise. Pour trouver une solution de reclassement, alliant emploi et logement, près de 70 hameaux de forestage sont créés en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon principalement, mais aussi en Corse, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Dordogne, Charente maritime et en Bourgogne.

Encadrés par un chef de hameau et une monitrice de promotion sociale, les anciens Harkis travaillaient comme ouvriers forestiers pour l'ONF. Par son témoignage, Marc Benredjem, fils de Harki et ancien technicien forestier principal de l'ONF, ayant connu plus particulièrement trois hameaux de forestage, retrace les conditions de vie des familles dans les hameaux, ainsi que le travail au quotidien des anciens Harkis. Les hameaux de forestage sont progressivement devenus des lieux de mémoire collective du groupe social « Harkis ».

I – Les Harkis, un monde derrière un mot

Le terme « Harki » est un terme générique souvent employé et/ou utilisé pour désigner tous les « musulmans français »/algériens qui s'étaient placés pour diverses raisons aux côtés de l'armée française ou de la France en général, durant la guerre d'Algérie (1954 – 1962). Cependant, en réalité, ce terme ne désigne qu'une catégorie de supplétifs.

Tout d'abord, cinq catégories de formations supplétives civiles ont contribué au « maintien de l'ordre » durant ce que l'on appelait les « événements » :

- les Groupes mobiles de police rurale (GMPR) créés en janvier 1955. Ils deviennent les groupes mobiles de sécurité (GMS).
- les *Mokhaznis* (ou *Moghaznis*) chargés de la protection des Sections administratives spécialisées (SAS) des groupes makhzen instaurés eux aussi en 1955.
- les *Harkis :* les premières *harkas* sont constituées en avril 1956. Le terme *harka* est antérieur à la colonisation. Il signifie, en arabe, mouvement. Les premières harkas de la guerre d'Algérie sont constituées en 1955 dans la région d'Arris (dans les Aurès) par l'ethnologue Jean Servier. En avril 1956, une circulaire du ministre-résident Lacoste fixa les règles de création, d'organisation et d'armement des harkas : *« formations temporaires dont la mission est de participer aux opérations de maintien de l'ordre ».* Elles étaient rattachées à une unité régulière mais étaient de statut civil. Mais les Harkis étaient des journaliers embauchés localement et salariés.
- les *Assès* (gardiens) des Unités territoriales.[35]
- les groupes d'autodéfense (bénévoles et pour moitié armée).

Illustration 191 : un groupe de Harkis. © ECPAD

Enfin, une deuxième catégorie de rapatriés français musulmans, qui ne sont pas des supplétifs, est à préciser. Il s'agit des soldats engagés volontaires ou appelés qui servaient dans les unités régulières de l'armée française (c'est par exemple le cas des Tirailleurs algériens ou unités de Spahis). Enfin, il

[35] NDLR : cf. l'article de Serge Grissolange et Jean-Claude Chausse, communication 16. *Les Dossiers forestiers n°27* – 2015. P. 233-238.

faut aussi compter les élus, les hauts fonctionnaires, officiers et notables musulmans (caïds, aghas, bachaghas) et les petits fonctionnaires. Ces deux dernières catégories ne font pas partie de la catégorie des supplétifs.

II – Un rapatriement tragique et controversé

Trois éléments sont constitutifs du groupe social harkis après la signature des accords d'Evian : le désarmement des Harkis, les violences dont ils ont été l'objet dont les massacres, puis l'abandon ou le timide rapatriement.

La première polémique a trait au désarmement puis aux massacres dont ils ont été les victimes. Craignant que des désertions n'augmentent et fassent passer de nombreuses armes dans les maquis FLN, la hiérarchie militaire ordonne le désarmement massif des Harkis. L'équation est simple, peu de Harkis seront rapatriés en France durant les premiers mois qui suivent les accords d'Evian, ce qui aboutira au nombre élevé de Harkis assassinés. En dépit des dispositions des accords d'Evian sensés les protéger, ceux-ci sont l'objet de nombreuses exactions. On ne saura sûrement jamais le nombre précis de victimes de ce massacre qui n'en demeure pas moins effroyable.

Réfugiés ou rapatriés ? Français ou Algériens ? Le Comité des affaires algériennes décide le 21 juin 1962 que les citoyens français d'Algérie de statut de droit local doivent déclarer individuellement leur volonté de vouloir rester français pour ne pas perdre leur nationalité à partir du 3 juillet.
L'ordonnance du 21 juillet 1962 précise que cette déclaration doit se faire en territoire français et implique la soumission au Code civil.

Illustration 192 : de l'exode à l'exil. © ECPAD

III – Entre abandon et timide « rapatriement »

Peu après les accords d'Evian, les transferts, limités au départ, commencent donc. Des dispositions sont mises en place pour un « rapatriement planifié », surtout lorsque les demandes s'accélèrent après les premiers massacres de Harkis. Mais il faut toutefois nuancer ce tableau, car des restrictions, des refoulements, des interdictions sont promulguées par les autorités pour éviter un afflux trop important. L'administration avait déjà fort à faire avec l'exode des rapatriés d'Algérie. Cette politique

gouvernementale va ainsi pivoter entre une opposition préalable aux filières clandestines de rapatriement de familles d'anciens supplétifs vers un accueil officiel – mais toujours restreint- face aux exactions qu'ils subissent.

Des officiers de SAS décident de désobéir et de faire passer clandestinement en métropole des supplétifs et leurs familles pour les soustraire aux massacres. La réplique de Louis Joxe, ministre de l'Intérieur le 12 mai 1962, est désormais connue. Par télégramme, il interdit tout rapatriement hors du plan officiel minimaliste, demande le renvoi des anciens supplétifs en Algérie et exige *« des sanctions contre les complices de ces entreprises »*. Il ajoute qu'il faut *« éviter de donner la moindre publicité à cette mesure qui pourrait être mal interprétée »*. Ces ordres seront hélas mis en pratique. Devant l'ampleur des massacres, le Premier Ministre Georges Pompidou demande cependant le 19 septembre de reprendre *« le transfert en France des anciens supplétifs menacés ».*

Officiellement, environ 21 000 anciens supplétifs s'installent en France sur un total de 41 000 familles de rapatriés français musulmans selon le service central des rapatriés. A ce groupe s'ajoutent les anciens supplétifs venus se réfugier en France dans les années 60 mais qui ont décidé de conserver la nationalité algérienne. Le nombre d'anciens supplétifs demeurés en Algérie est difficile à connaître.

IV – 1962 – 1975 : UNE POPULATION MARGINALISÉE

Les anciens supplétifs et leurs familles se répartissent très rapidement dans quatre zones géographiques essentiellement : le Nord et Paris, le Nord-est, l'axe Lyon-Grenoble et la côte méditerranéenne.

On recense quatre types de structures d'accueil où les « musulmans français », pour la plupart des anciens supplétifs, ont transité et pour certains résidé jusqu'à une date assez récente.

Il s'agit tout d'abord des centres d'accueil et de reclassement pour les familles d'anciens supplétifs. Théoriquement, ces centres ont à l'origine un caractère transitoire, un laps de temps d'adaptation avant la pleine intégration dans la société française. Avec un encadrement plus militaire que civil, ces réfugiés étaient aidés dans l'ouverture des dossiers de rapatriés, dans l'accomplissement des formalités administratives comme la demande de naturalisation ou de récognition de nationalité française.

Six camps de transit et de reclassement ont donc été ouverts spécifiquement pour cette population : le camp du Larzac dans l'Aveyron et de Bourg-Lastic dans le Puy-de-Dôme (juin – septembre 1962), celui de Rivesaltes dans les Pyrénées-Orientales (septembre 1962 – décembre 1964), de Bias dans le Lot-et-Garonne (1963-1964), de Saint-Maurice-l'Ardoise dans le Gard (septembre 1962 – 1963) et de La Rye dans le département de la Vienne. Passés les premiers mois d'une intense précarité, les résidants des camps sont reclassés au fur et à mesure de leur arrivée tant au niveau professionnel qu'en matière de logement.

Cependant, deux camps vont demeurer dans leurs structures : celui de Bias et de Saint-Maurice l'Ardoise, et ce jusqu'à la révolte de 1975. Ces deux cités d'accueil regroupent les chefs de familles âgés ou de familles nombreuses, les handicapés physiques ou les personnes démunies de ressources difficilement reclassables dans la société française et qualifiés sans tact *« d'irrécupérables »* par les pouvoirs publics.

Illustration 193 : Ongles (Alpes de Haute-Provence) en 1962.
©Maison d'histoire et de mémoire d'Ongles (Mhemo)

Des hameaux forestiers (environ soixante-dix) sont installés pour y placer des familles d'anciens Harkis. Ils sont essentiellement situés dans le sud-est de la France, dans les régions du Languedoc-Roussillon, de la Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de Corse. Entre dix et quarante travailleurs forestiers, selon les hameaux, travaillaient pour l'Office national des forêts. S'occupant des zones rurales, ils constituent des microcosmes à la périphérie des communes. Ils étaient encadrés par un chef de hameau (la plupart du temps un ancien officier des SAS) et par une monitrice de promotion sociale (souvent rapatriée d'Algérie).

Enfin dix-sept ensembles immobiliers urbains ont été spécialement conçus et réservés pour les familles dont leur adaptation au contact de la « cité » pouvait se faire assez rapidement comme la cité des Tilleuls à Marseille ou la cité des Oliviers à Narbonne.

Au final, nous pouvons estimer que parmi les 138 458 Français musulmans rapatriés recensés en 1968, ceux-ci se répartissent pour moitié entre une population intégrée au sein de la société française et une autre moitié plus ou moins assistée. Cette population mise à l'écart cumule les handicaps : à une faible qualification professionnelle des parents, l'Etat ajoute une scolarisation en vase clos des enfants et pour tous, une coupure d'avec les autochtones qui rendait l'intégration presque impossible. Ce sont les enfants ayant grandi dans les camps qui vont en 1975 faire découvrir aux Français une terrible facette de l'accueil des anciens Harkis : la relégation dans de véritables « réserves d'indiens ».

V – 1975 – 1991 : UNE TUTELLE SOCIALE

En 1975 se déroule le « printemps harki ». La révolte des habitants du camp de Bias le 7 mai 1975 suivis par ceux du camp de Saint-Maurice l'Ardoise le 19 mai a surpris — notamment par sa propagation rapide à des hameaux de forestage et nombre de concentrations urbaines de familles d'anciens Harkis. Pourtant de multiples grèves de la faim à travers tout le territoire français avaient auparavant tenté d'attirer l'attention dont celle de Laradji, à Evreux d'abord au début de l'année 1974, puis à l'Eglise de la Madeleine à Paris en mars 1975.

Pourquoi des hameaux de forestage ?
Pour :

- vider les camps de transit et de reclassement (Rivesaltes, Saint-Maurice l'Ardoise)
- protéger ces familles du risque de représailles en France
- surveiller des hommes dans un contexte de crainte d'une poursuite de la guerre d'Algérie en France (l'OAS)
- reclasser des familles issues des campagnes algériennes dans des milieux ruraux en France
- redynamiser des communes rurales (exode rural, fermeture d'écoles,...)
- lutter contre les incendies qui ravageaient la forêt méditerranéenne au début des années 1960.

Cette révolte est surtout le fait de jeunes, pour la plupart, nés durant la période de la guerre d'Algérie. Ils suivent, dans ce mouvement, M'Hamed Laradji et son association qui devient représentative à un niveau national : la Confédération des Français musulmans rapatriés d'Algérie et leurs amis (CFMRAA). À l'occupation des camps, s'ajoutent par ailleurs des prises d'otages. Ces Français entièrement à part s'insurgent de leur déni d'existence depuis 1962 que reflète ce slogan scandé durant les manifestations : *« Après la trahison, l'abandon ; après l'abandon, l'exil ; après l'exil, l'oubli »*.

Face à cette situation insurrectionnelle de ces « rapatriés sans patrie », le Conseil des ministres du 6 août 1975 adopte des mesures d'urgence et à court terme pour apaiser le mécontentement généralisé des Français musulmans. La cité d'accueil de Saint-Maurice l'Ardoise est détruite à la fin de l'année 1976, tandis que celle de Bias perdurera encore quelques années. Malheureusement, à l'inverse d'une véritable politique à l'égard de ces rapatriés, les structures et autres organismes de suivi de cette population se succèdent les uns après les autres, preuve d'une incapacité à régler

fondamentalement les difficultés des anciens Harkis et de leurs enfants. Ainsi, au Service des Français musulmans font suite les Bureaux d'information, d'aide administrative et de conseils en 1975, puis la Délégation nationale à l'action sociale éducative et culturelle en 1982, transformée rapidement par Raymond Courrière en Office national d'action sociale, éducative et culturelle. En 1981, 28 500 personnes soit 3 560 familles vivent encore dans 65 zones à forte concentration (23 hameaux ou anciens hameaux de forestage et 42 cités urbaines).

Cette situation figée aboutit à une nouvelle révolte. Durant l'été 1991, les enfants d'anciens Harkis s'insurgent une nouvelle fois. Mais cette fois-ci, une grande partie de ces révoltés est constituée de jeunes nés en France, n'ayant connu ni la guerre d'Algérie ni le pays natal de leurs parents. C'est dans la cité des Oliviers à Narbonne que débute l'émeute pour s'étendre ensuite au reste de la France, surtout dans les villes et les concentrations de familles d'anciens supplétifs : Saint-Laurent-des-Arbres dans le Gard, Carcassonne, Jouques, Bias, Avignon, Amiens…

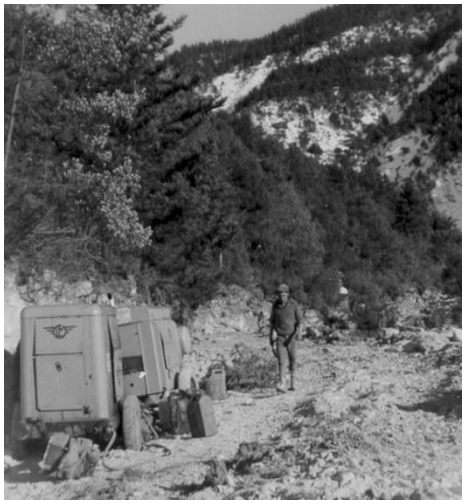

Illustration 194 : les ouviers forestiers travaillant à l'Office national des forêts
©Maison d'histoire et de mémoire d'Ongles (Mhemo)

VI – De 1991 à aujourd'hui : vers une véritable reconnaissance ?

Les années 1990 constituent en France un tournant dans ce « dossier des anciens Harkis », et cela à divers titres : une prise en compte officielle de cette question par les pouvoirs publics plus visible, l'affirmation d'un nom et enfin une esquisse de reconnaissance historique.

Les pouvoirs publics, du niveau local au niveau national, prennent dorénavant en compte cette spécificité au sein de la communauté française, d'une part par le poids électoral que les anciens supplétifs et leurs familles peuvent représenter pour certaines municipalités ou lors des échéances électorales nationales, mais aussi, par l'arrivée en politique d'une nouvelle génération d'hommes qui ont connu la guerre d'Algérie, et sont par conséquent beaucoup plus sensibles à la question harkie.

La loi n°94-488 du 11 juin 1994 relative aux rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie et de leurs familles, est une première reconnaissance officielle de cette histoire. Néanmoins, cette loi ne satisfait pas pleinement les Harkis et de multiples grèves de la faim et autres actions revendicatives jalonnent les années 1990.

En second lieu, on note que durant cette période, le terme « harki », longtemps employé péjorativement par les uns ou dissimulé par les autres, s'affirme fièrement sur la place publique. Ce changement se fait essentiellement ressentir dans le mouvement associatif. Ainsi, alors qu'auparavant les associations portaient des noms en référence à leur double qualité : citoyenneté

française et racines musulmanes, d'où les appellations de « Français musulmans », les nouvelles associations, souvent dirigées par les enfants nés en France ou venus très jeunes d'Algérie, s'inscrivent directement par rapport à l'histoire de leur père. Aujourd'hui, en analysant les noms des associations qui se créent ou se transforment, on constate ainsi que le terme « harki » est omniprésent.

Enfin, s'ajoute à ce processus d'affirmation, une médiatisation plus intense des anciens supplétifs ces dernières années, qu'il faut peut-être lier à la résurgence de la mémoire et de l'histoire de la guerre d'Algérie dans son ensemble et chez tous les protagonistes de cette guerre. Des travaux universitaires sont effectués sur les anciens Harkis et leurs familles. Depuis les années 1990, il y a ainsi au moins un mémoire de maîtrise par an qui est soutenu dans une université française sur les Harkis.

La reconnaissance officielle des anciens Harkis le 25 septembre 2001 et le débat parlementaire sur les rapatriés, dont les anciens supplétifs, débuté le 3 décembre 2003 ont été tout de même ressentis comme une avancée par cette population. Le 23 février 2005 est votée par le Parlement une loi portant reconnaissance des rapatriés et Harkis.

Illustration 195 : inauguration d'une plaque mémorielle.

Le 25 septembre 2016, le Président de la République reconnaît finalement *« les responsabilités des gouvernements français dans l'abandon des Harkis, les massacres de ceux restés en Algérie et les conditions d'accueil inhumaines de ceux transférés en France »*. Des plaques sont inaugurées *« en hommage au parcours et à l'œuvre accomplis dans les hameaux de forestage par les Harkis, anciens membres des forces supplétives, et aux familles qui y ont vécu »*.

Abderahmen Moumen et Marc Benredjem
ONACVG et Office national des forêts

BIBLIOGRAPHIE

Besnaci-Lancou, Moumen Abderahmen, *Les Harkis*, Paris, Collection Idées reçues, Le Cavalier bleu, 2008, 126p.

Charbit Tom, *Les Harkis*, Paris, La Découverte, 2006, 119p.

Hamoumou Mohand, *Et ils sont devenus Harkis*, Paris, Fayard, 1993, 364p.

Jordi Jean-Jacques, Hamoumou Mohand, *Les Harkis, une mémoire enfouie*, Paris, Autrement, 1999, 137p.

Moumen Abderahmen, *Les Français musulmans en Vaucluse. Installation et difficultés d'intégration d'une communauté de rapatriés d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 2003, 208p.

Moumen Abderahmen, *Entre histoire et mémoire. Les rapatriés d'Algérie*. Dictionnaire bibliographique, Nice, Gandini, 2003, 129p.

Moumen Abderahmen, Nicolas Lebourg, *Rivesaltes, le camp de la France (1938-2015),* Trabucaire, 2015.

NDLR : extrait de l'émission « Cinq colonnes à la une » du 7 juin 1963 « C'était les Harkis », INA. http://www.ina.fr/video/CAF89007924

Annexe 5 : Charte ONF / ONaCVG / CNIH

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les Harkis, les autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local et les membres de leurs familles (CNIH)

Office National des Forêts

OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE
Aider Reconnaître Transmettre

Charte pour la préservation et la mise en valeur de la mémoire des Harkis et leurs familles dans les hameaux de forestage

Entre les soussignés :

En présence de madame Patricia MIRALLES, Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire ;

La Commission nationale indépendante pour la reconnaissance et la réparation des préjudices subis par les Harkis et leurs familles, ci-après nommée « la CNIH », représentée par son Président monsieur Jean-Marie BOCKEL ;

L'Office national des combattants et des victimes de guerre, ci-après nommé « l'ONaCVG », représenté par sa Directrice générale, madame Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS ;

L'Office National des Forêts, ci-après nommé « l'ONF », représenté par sa Directrice générale, madame Valérie METRICH-HECQUET ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Lorsqu'ils arrivent en France en 1962, environ 1 500 Harkis ont été affectés à l'Administration des Eaux et Forêts, sur des postes situés dans des zones majoritairement méditerranéennes. Regroupés dans des unités et logés avec leurs familles dans près de 70 hameaux dits de forestage au plus près des chantiers, ils ont souvent vécu en pleine forêt, dans des conditions précaires et dans un habitat au délabrement rapide. Dès 1966, la gestion des hameaux de forestage a été confiée à l'Office national des Forêts (ONF) dans le cadre d'une convention établie avec le ministère de l'Agriculture. Ces anciens Harkis, nommés alors ouvriers forestiers rapatriés d'Afrique du Nord (OFRAN), ont travaillé sur les chantiers forestiers encadrés par l'ONF et vécu dans les hameaux avec leurs familles pendant parfois plus de 20 ans.

Ensemble, la CNIH, l'ONaCVG et les services de l'ONF, souhaitent développer les actions de reconnaissance liées aux hameaux de forestage. Ils ont identifié les actions nécessaires pour protéger et faire vivre la mémoire particulière des Harkis et leurs familles dans les hameaux de forestage, et rendre cette partie de l'Histoire accessible au plus grand nombre. Cette charte a vocation à formaliser et rendre compte des trois piliers de cet engagement mémoriel commun.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

1 – Poursuivre et enrichir le travail de commémoration entamé

- Un travail mémoriel majeur déjà réalisé concerne l'opération de pose de plaques commémoratives dans les hameaux de forestage préconisée par l'Etat dans le cadre du plan national « Harkis », annoncé en septembre 2014. Ainsi, à la date du 13 octobre 2023, l'ONF a recensé 66 hameaux de forestage où la pose d'une plaque était possible, 54 plaques mémorielles posées dont 19 inaugurées et deux poses de panneaux explicatifs.

- Cette opération a vocation à être davantage mise en lumière :

    - d'une part, par la création d'une signalétique commune qui viendrait compléter le texte identique inscrit sur chacune des plaques ;

    - d'autre part, en soutenant la poursuite de l'inauguration des stèles déléguée dans la première convention aux seuls acteurs locaux, notamment à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux Harkis le 25 septembre.

  La mise en valeur de ces stèles pourra également faire l'objet d'initiatives au plan local encourageant la pose de panneaux explicatifs.

2 - Mettre en réseau et valoriser le travail de reconnaissance auprès du public

- L'ONF, l'ONaCVG et la CNIH seront réciproquement référencés comme partenaires sur leurs sites respectifs afin de créer un tissu numérique relatif à l'Histoire des Harkis fluide et intelligible, notamment grâce à la création d'une page dédiée sur le site de l'ONF. Ces espaces permettront de centraliser et rendre publiques les informations et les ressources relatives aux hameaux de forestage que les trois organismes se partageront et se mettront mutuellement à disposition. En complément des stèles et plaques en hommage au travail des Harkis installées depuis 2015, l'ONaCVG pourra poursuivre, en lien avec l'ONF et la CNIH, le déploiement des panneaux d'information dans les hameaux de forestage selon une charte commune afin d'harmoniser le tourisme de mémoire, dans le cadre du marché public en vigueur.

- Les trois parties s'engagent à médiatiser, autant que possible, leurs actions réciproques afin de valoriser la mémoire de ces hameaux de forestages.

3 – Protéger les archives

- L'ONF s'engage à mettre en place un travail de recensement, de centralisation et de versement des archives disponibles. Cette démarche répond à deux objectifs : il s'agit de sécuriser les archives restantes et de faciliter l'accès aux archives dans la perspective de futures recherches universitaires.

Fait à Paris, le 20 MARS 2024

En présence de madame Patricia MIRALLES,
Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire

Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS
Directrice générale de l' Office national des combattants et des victimes de guerre

Valérie METRICH-HECQUET
Directrice générale de l'Office National des Forêts,
représentée par Olivier ROUSSET,
Directeur général adjoint,

Jean-Marie BOCKEL
Président de la Commission nationale indépendante pour la reconnaissance et la réparation des préjudices subis par les Harkis et leurs familles

Annexe 6 : Fiche relative au versement des archives de l'Office national des Forêts (ONF) liées à l'emploi des Harkis/FSIRAN de 1962 à 1998 aux Archives nationales

À la suite de l'indépendance de l'Algérie en 1962, le gouvernement français a garanti aux Harkis et à leurs familles leur installation en France et assuré leur faciliter l'accès à l'emploi. L'objectif est l'assimilation, c'est-à-dire l'intégration à la vie française métropolitaine.

L'Administration des Eaux et Forêts a été la première à apporter son concours à l'utilisation et au reclassement des Harkis par le biais de travaux forestiers.

L'administration des Eaux et Forêts a donc organisé des chantiers dans des zones où la main d 'œuvre forestière faisait défaut.

➤ Chaque harki est affecté à des « travaux à la journée ».

L'encadrement et la surveillance des chantiers sont exercés par des Agents techniques des Eaux et Forêts qui désignent des chefs de chantiers.

Les cantonnements ont été installés à proximité des chantiers. Chaque cantonnement est doté d'un dispensaire et d'un bâtiment pour l'école.

Dans les années qui ont suivi, des conventions générales, pluriannuelles étaient passées entre l'État/ministère en charge de l'agriculture et l'ONF, en application de différents textes, chargeant l'ONF d'assurer l'encadrement des chantiers et la gestion administrative et comptable des anciens Harkis, puis Français de souche islamique rapatriés d'Afrique du Nord (FSIRAN), au titre de l'action sociale :

- Loi 64-1278 du 23 décembre 1964 ;
- Décret 65-1065 du 7 décembre 1965 ;
- Arrêté du 8 décembre 1975 et ses textes d'application.

Les premières conventions générale et d'application relatives à l'emploi d'anciens Harkis datent du 16 mai 1966. Les conventions d'application définissent chaque année les effectifs des travailleurs, leur résidence, la durée de leur emploi, la nature des travaux pour lesquels ils sont employés : lutte contre les incendies de forêts, travaux d'aménagement et d'équipement pour la protection et la reconstitution des massifs exposés aux incendies. Exceptionnellement, les Harkis pouvaient être employés, à la demande des services du ministère de l'intérieur, à des travaux d'aménagement des logements desdits travailleurs ou à l'exécution de travaux d'intérêt général à l'initiative du préfet.

L'effectif des travailleurs d'anciens Harkis était d'environ 1 500 au 1er janvier 1966 ; L'effectif a été réduit par la suite. Ils sont essentiellement implantés dans les régions Provence-Côte d'Azur et Languedoc.

Une seconde convention générale a suivi le 1er décembre 1969, puis d'autres jusqu'à la fin des années 90.

En application de ces conventions, l'ONF facturait au ministère, les montants liés à la rémunération de ces personnes et à leur encadrement, ainsi que les autres coûts directs des chantiers.

Ces archives contiennent donc :

- Des informations sur les régions concernées par les conventions nationales ;
- Des tableaux synthétisant les hameaux de forestage et l'historique de leur déplacement, le cas échéant ;
- Des tableaux de répartition des ouvriers FSIRAN par catégorie, classe d'âge, chantier et région au 31 décembre de chaque année ;

La répartition de la facturation annuelle par centre d'activités ;

Les bilans d'activités, les comptes rendus d'emploi et divers courriers, notamment dans le cadre de l'élaboration de nouvelles conventions.

➤ **Années concernées : de 1962 à 1998**

Le service producteur du versement :

De 1962 à 1965 :
les services producteurs sont les Conservations des Eaux et Forêts. La correspondance est établie entre chaque conservation, une par département, et la Direction générale des Eaux et Forêts du ministère de l'Agriculture.

En 1966 :
Création de l'Office National des Forêts

De 1966 à 1980 :
La correspondance s'établit alors entre les centres de gestion ONF qui ont remplacées les conservations des Eaux et forêts (cf. tableau d'implantation 70-C-65 ci-joint) et les **directions régionales ONF**, puis entre les directions régionales ONF et le **département Travaux (DT-2) de la direction générale de l'ONF**. Le service DT-2 collectant les demandes et faisant la synthèse des des besoins des directions régionales auprès de la Direction générale des Eaux et Forêts du ministère de l'Agriculture.

De 1966 à 1980 :
Les missions et attributions du service DT-2 de la Direction générale de l'ONF sont les suivantes : «Entretien et équipement des forêts et terrains domaniaux à des fins de protection et de production. Etudes et travaux de même nature exécutés pour le compte de l'Etat et des collectivités. Graines et plants forestiers, sècheries et pépinières. »

Puis de 1980 à 1994 :
le département DT- 2 est rebaptisé en DTC-2 avec des attributions reconduites à l'identique.

Suivi d'implantation des archives constitutives du versement :

Les archives du service producteur DT-2 ont dû suivre l'implantation du siège de la Direction générale de l'ONF :

- **De 1966 à 1976 :**
  stockage en tant que dossiers vivants au bâtiment affecté à l'ONF au 32 avenue de Saint-Mandé à Paris (75) **DTA ci-joint** puis au 4 avenue de Saint-Mandé dans un bâtiment appartenant au Ministère de l'Agriculture toujours à Paris ;
- Le bâtiment du 4 avenue de Saint-Mandé a été détruit depuis (DTA ?) ;
- **De 1976 à 1994 :**
  stockage dans le nouveau bâtiment ONF au 2 avenue de Saint-Mandé à Paris (75) qui est devenu le siège social de l'ONF : **DTA ci-joint ;**
- Puis un transfert partiel en archivage intermédiaire dans le sous-sol du Bâtiment B (bâtiment de la direction générale) à Boulevard de Constance à Fontainebleau (77) : **DTA ci-joint ;**
- Transfert des boites d'archives au nouveau siège social (création en 2022) de l'ONF au 2 bis avenue du Général Leclerc à Maisons-Alfort ;
- Enfin, un transfert, en cours, vers les Archives nationales.

Inventaire des archives de l'ONF en cours de versement vers les Archives Nationales

Numéro de boîte	Thématique	Période concernée	Détail des documents	Compléments
1	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Septembre 1962 au 1er mai 1963	Échanges entre la Direction générale des Eaux et forêts du ministère de l'Agriculture (DGEF) et les Conservations[1392] ; **États mensuels** Par Conservation : emploi des Harkis et typologie des chantiers, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation **1962** : aux 1er septembre, 1er octobre, 1er novembre et 1er décembre **1963** : aux 1er janvier, 1er février, 1er mars, 1er avril et 1er mai
2	Emploi des Harkis/ **protection et défense de la forêt méditerranéenne contre les incendies**	1962-1965	Échanges entre la DGEF du ministère de l'Agriculture et les Conservations : Par Conservation : **détermination des zones dangereuses** en matière d'incendie de forêt, **propositions d'implantation** de groupes de Harkis et de **travaux** pouvant leur être confiés	
	Chantiers Harkis/ **demandes de délégations** d'autorisations de programme ; **Prévision de travaux** à exécuter ; **Équipement** des forêts domaniales ; **bilans des dépenses**	1966		
	Équipement en camions	1964	Échanges entre la DGEF du ministère de l'Agriculture et les Conservations	
3	Chantiers Harkis	1962-1965	Échanges entre la DGEF du ministère de l'Agriculture et les Conservations : **Propositions de travaux** par les Conservations et **demande d'imputation** (*travaux RTM, amélioration forestière, réfection des maisons forestières, emploi des Harkis à la Défense des forêts contre les incendies (DFCI) en Provence*).	Hautes-Alpes, Basses Alpes, Var, Alpes maritimes, Vaucluse, Bouches-du-Rhône
4	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Juin 1963 à mai 1964	**États mensuels :** Par Conservation : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent

1392 - Les Conservations étaient les antennes territoriales de la Direction générale des Eaux et Forêts. Elles avaient succédé en 1791 aux maîtrises des Eaux et Forêts d'Ancien Régime. En 1966, après la création de l'ONF, elles sont réorganisées et deviennent les directions régionales de l'Office.

Numéro de boîte	Thématique	Période concernée	Détail des documents	Compléments
5	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Juin à décembre 1964	**États mensuels :** Par Conservation : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	
6	Chantiers Harkis	1962-1965	Échanges entre la DGEF du ministère et les Conservations : **Par département et par Conservation** : devis et détail estimatif des travaux à exécuter, comptes rendus, ambiance de travail, gestion des groupes, fermeture de chantiers	
7	Chantiers Harkis	1962-1965	Par Conservation : **Achats** de matériel de transport et de matériel de chantiers pour travaux en régie	
8	Chantiers Harkis/ **protection et défense de la forêt méditerranéenne contre les incendies**	1965	Échanges entre le ministre de l'Agriculture et ministre de l'Intérieur sur le **projet d'implantation** de groupes d'anciens Harkis	
	Emploi des Harkis/ **protection et défense de la forêt méditerranéenne contre les incendies**	1962 - 1964	Lettres communes aux Conservateurs : Échanges entre la DGEF et les Conservateurs pour **l'organisation de l'emploi des Harkis ;** **Bilan des dépenses ;** **Dossiers liés aux aspects sociaux** : conventions collectives et leurs objets : délégués du personnel, indemnités de congés de naissance, indemnités de panier, chômage dû aux intempéries	
9	Emplois de Harkis/ **devis**	1962-1965	Par Conservation : Échange entre la DGEF et les Conservations à propos de **devis** et approbation de ceux-ci et mise en œuvre des chantiers	
10	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	1er janvier au 1er juillet 1965	**États mensuels :** Par Conservation : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent
11	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	1er août au 1er décembre 1965	**États mensuels :** Par Conservation : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	situation au 1er du Mois m et travaux effectués le mois précédent

Numéro de boîte	Thématique	Période concernée	Détail des documents	Compléments
12	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	1er janvier au 1er juillet 1966	**États mensuels :** Par direction régionale de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent
13	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	1er août au 31 décembre 1966	**États mensuels :** Par direction régionale de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent
14	Chantiers Harkis/ **récapitulatif sur 5 ans, liste nominative**	1962 au 31 décembre 1967	**Récapitulatif sur 5 ans** ventilés par Direction régionale ; **Gestion du personnel** (*évolution de l'emploi des Harkis, avenant à la convention, assurances, salaires et arrêt de travail*) ; **Liste nominative** des Harkis au 31 octobre 1967 ; **Évaluation du coût de la masse salariale des travailleurs Harkis en 1968**	
15	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Janvier à juin 1967	**États mensuels :** Par direction régionale de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent
16	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Juillet à décembre 1967	**États mensuels :** Par direction régionale de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent
17	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Janvier à juin 1968	**États mensuels :** Par direction régionale de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent
18	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Juillet à décembre 1968	**États mensuels :** Par direction régionale de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent
19	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Janvier à juin 1969	**États mensuels :** Par direction régionale de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent
20	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Juillet à décembre 1969	**États mensuels :** Par direction régionale de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent

Numéro de boîte	Thématique	Période concernée	Détail des documents	Compléments
21	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Janvier à juin 1970	**États mensuels :** Par direction régionale de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent
22	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Juillet à décembre 1970	**États mensuels :** Par direction régionale de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent
23	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Janvier à juin 1971	**États mensuels :** Par direction régionale de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent
24	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Juillet à décembre 1971	**États mensuels :** Par direction régionale de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent
25	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Janvier à juin 1972	**États mensuels :** Par direction régionale de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent
26	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Juillet à décembre 1972	**États mensuels :** Par direction régionale de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent
27	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Janvier à juin 1973	**États mensuels :** Par direction régionale de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent
28	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Juillet à décembre 1973	**États mensuels :** Par direction régional de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent
29	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Janvier à juin 1974	**États mensuels :** Par direction régionale de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent
30	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	Juillet à décembre 1974	**États mensuels :** Par direction régionale de l'ONF : **emploi** des Harkis et **typologie des chantiers**, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses	Situation au 1er du mois m et travaux effectués le mois précédent

Numéro de boîte	Thématique	Période concernée	Détail des documents	Compléments
31	**Conventions annuelles d'application** pour l'emploi d'anciens Harkis par l'ONF	1966 à 1973	Échanges entre l'ONF et le ministère de l'Agriculture : **Conventions**, avenants, **Relevés des dépenses** sur conventions	
32	Chantiers Harkis/ **comptes rendus des travaux** réalisés par les Harkis en 1964 ; **Propositions de travaux** pour l'année 1965	1964 à 1965	Tableau des hameaux de forestage maintenus à titre permanent	
33	Chantiers Harkis/ **comptes rendus d'emploi**	octobre 1962 à décembre 1964	**États et graphiques de situation mensuelle :** Par Conservation : **emploi des Harkis** et typologie des chantiers, nombre de travailleurs, nombre de journées de travail, dépenses ; **Carte d'implantation d'ensemble ;** **Reclassement des Harkis** par l'Administration des Eaux et Forêts ; Note précisant que **les Harkis doivent être considérés comme des salariés de l'État** dès le jour de leur arrivée sur un chantier	

Numéro de boîte	Thématique	Période concernée	Détail des documents	Compléments
DRFN_18-1_11			Lettres circulaires du ministère de l'Agriculture et de l'ONF fixant les **taux de rémunération** des ouvriers FSIRAN[1393] de décembre 1976 à mars 1995 ; Étude théorique de **l'évolution de la masse salariale** des anciens Harkis de 1976 à 1985 ; **Revalorisation du statut des ouvriers** FSIRAN (propositions de l'ONF) ; **Livre blanc** des Français musulmans rapatriés ; **Allocation de secours aux veuves** en cas de décès d'un salarié en activité ; Exercice du **droit syndical ;** **Formation professionnelle et alphabétisation**	Arrêtés ministériels fixant les **nouvelles conditions d'emploi des anciens Harkis** à compter du 1er janvier 1976 (*rémunération, classement en catégories professionnelles, régime disciplinaire, représentations des personnels au niveau des chantiers auprès de l'administration,* …) Circulaires 76-440 du ministère de l'Intérieur et SF 3039 du ministère de l'Agriculture du 29 septembre 1976 relatives aux **Conditions d'emploi des anciens membres des forces supplétives françaises** dans les ex-département d'Algérie travaillant sur les chantiers forestiers du ministère de l'Agriculture.

1393 - Forestier de souche islamique rapatriés d'Afrique du Nord, terme employé par l'administration de l'époque pour désigner les travailleurs forestiers anciens Harkis.

Numéro de boîte	Thématique	Période concernée	Détail des documents	Compléments
Boite ONF_ DRFN_18-1_10		1966 à 1975	**Convention générale** du 16 mai 1966 relative à l'emploi des anciens Harkis et convention d'application pour 1966 ; Avenant n° 1 à la convention générale du 14 octobre 1968 ; **Convention générale** du 1er décembre 1969 relative à l'emploi des anciens Harkis Courriers d'échange ; Avenant n° 1 du 26 août 1971 ; Avenant n° 2 du 8 août 1972 ; Avenant n° 3 du 18 décembre 1974 ; **Convention d'application** relative à l'emploi des anciens Harkis pour 1969 à 1973 ; **Repliement des ouvriers** ex-Harkis vers la région méditerranéenne ; Tableau des **hameaux de forestage maintenus à titre permanent ;** **Bilan de six années d'activités** 1970-1975	
Boite ONF_ DFRN_18-1_9		1973 à 1989	**Convention générale** du 4 décembre 1989 relative à **l'emploi des FSIRAN par l'ONF ;** Échanges de courriers pour l'élaboration du projet de convention générale pour 1994 ; Convention générale du 12 septembre 1994 relative à **l'emploi des FSIRAN par l'ONF ;** **Enquêtes de 1984 à 1989** sur l'emploi des Harkis/FSIRAN, dont une répartition par âge, par année de naissance et par chantier des FSIRAN **Matériel** de « chantier Harkis » : • **Commande de véhicules** • **Inventaire des véhicules** au 15 avril 1973	

Numéro de boîte	Thématique	Période concernée	Détail des documents	Compléments
Boite ONF_ DRFN_18-1_8		1984 à 1991	**Convention générale** du 18 mars 1977 relative à l'emploi des anciens supplétifs (Harkis) par l'ONF, et avenant n° 1 du 29 mars 1984 ; **Emploi d'anciens supplétifs** (Harkis) par l'ONF en 1988 ; **Avances demandées et prévisions budgétaires** pour 1989 ; **Matériels de chantiers** : propositions pour les chantiers FSIRAN pour l'année 1988 ; **Listes nominatives** des personnels FSIRAN par chantier pour 1988 ; **Emploi d'anciens supplétifs** (Harkis) par l'ONF en 1989 ; **Avances demandées et prévisions budgétaires** pour 1989 ; **Matériel de chantiers** : propositions pour les chantiers FSIRAN pour l'année 1989 ; **Répartition des effectifs** des ouvriers FSIRAN employés par l'ONF entre 1980 et 1989 ; **Convention générale** du 4 décembre 1989 relative à l'emploi de FSIRAN par l'ONF ; **Emploi** des FSIRAN par l'ONF en 1990 ; **Avances demandées et prévisions budgétaires** pour 1990 ; **Matériels de chantier** : propositions pour les chantiers FSIRAN pour l'année 1990 ; **Répartition des effectifs** des ouvriers FSIRAN employés par l'ONF par catégories, par chantiers et régions au 1er janvier 1990 ; **Emploi** des FSIRAN par l'ONF en 1991 ; **Avances demandées et prévisions budgétaires** pour 1991 ; **Répartition des effectifs** des ouvriers FSIRAN employés par l'ONF par catégories, par chantiers et régions au 31 décembre 1990	